



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

volailles

Question écrite n° 29631

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le dispositif de lutte contre la pandémie grippale H5N1 pour les années à venir. L'épizootie de grippe chez les oiseaux due au virus hautement pathogène persiste et semble endémique dans plusieurs pays dont l'Indonésie. En 2007, l'organisation mondiale de la santé a enregistré chez l'homme 74 cas de grippe d'origine aviaire. Il lui demande les mesures prises au titre de la veille sanitaire et si la crainte de l'humanisation du virus en France est ou non toujours présente.

Texte de la réponse

L'évolution de la situation épidémiologique animale indique que le risque de pandémie grippale n'a pas diminué. D'une part, le virus est à l'état endémique dans plusieurs pays notamment d'Afrique et d'Asie et, d'autre part, il continue à évoluer. Comme l'a indiqué la directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lors de l'ouverture de l'assemblée mondiale de la santé en mai dernier à Genève, la pandémie grippale constitue toujours l'une des principales menaces qui pèsent sur nos sociétés. Ce constat ressort également des travaux du séminaire européen « Euro grippe » organisé à Angers les 3, 4 et 5 septembre dernier par la présidence française et qui a réuni notamment les pays de l'Union européenne. Face à cette grave menace, la veille sanitaire est maintenue par l'OMS et, au niveau de l'Union européenne, par le comité de sécurité sanitaire et le centre européen de contrôle des maladies (ECDC). Pour la France, le ministère chargé de l'agriculture assure la vigilance nationale sur les risques d'épizootie et la gestion immédiate des alertes. Le ministère chargé de la santé effectue par ailleurs un suivi de l'évolution de la situation avec l'aide notamment de l'Institut de veille sanitaire (InVS). Chaque semaine, le comité restreint d'aide à la décision prévu en situation 3A par le plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale » fait un point des données disponibles. Par ailleurs, les travaux se poursuivent pour actualiser le plan national en fonction de l'évolution des connaissances et des moyens, et des résultats d'exercices nationaux ou locaux, pour sensibiliser les organismes publics et privés à s'organiser en vue de la survenue possible d'une pandémie et pour préparer l'information du public.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29631

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7053

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9600